

QUESTIONS-REPONSES

1	Nous confirmer les qualifications FNTTP attendues, notamment la numéro 345 qui correspond à la pose de pavés et dalles qui ne semble pas correspondre aux travaux du marché.	Effectivement le numéro de qualification est le numéro 352 (revêtement en matériaux enrobés aéronautique), nécessaire afin de s'assurer la maîtrise des enrobés sur les pistes et taxiway. Et en complément, le n°346 : pose de bordure et caniveau sur le groupe 3, avec la FNTTP 5162/ 5163 correspondant au drainage infrastructure de transport pour les caniveaux à fente.
2	Est-il possible de nous transmettre les plans en format DWG ?	oui, Plan en format DWG joint